



U S A G E S
GROS ŒUVRE
(UGO)

Pont de fin d'année 2018-2019

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2018-2019)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

- 5 jours ouvrables payés comme vacances
(26, 27, 28 décembre 2018 et 3, 4 janvier 2019*)
- 3 jours fériés
(25, 31 décembre 2018 et 1 janvier 2019)
- 2 jours compensés
(24 décembre 2018 et 2 janvier 2019)

* Les jours de vacances fixés sur l'exercice 2019 (3 et 4 janvier 2019) sont relatifs au droit acquis en 2018. Ils ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries. Ils doivent être rémunérés en sus (prorata temporis) en cas de résiliation du contrat de travail en cours d'année.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 21 décembre 2018 à 17 heures** et reprendra le **lundi 7 janvier 2019 à 8 heures**.

N.B. : Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture **avant** le pont de fin d'année ou de **retarder** la reprise du travail **après** ce même pont de fin d'année 2018/2019, en y intégrant davantage de jours compensés, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.